

## Compte rendu de la séance du 26 novembre 2018

Présents : 5

Votants :

Présents : Jean Marie LECORNET, DEMERVAL Fernand, Linda BEAUCHAMP, Brigitte BOURSIN, Jocelyne LECTEZ,

Représentés :

Excusés : BEAUVARLET Francis

Absents : BRISSEZ Gérald, CARTON Jean-Bernard, GUISE Florent, GUISE Yvon, COLOMBEL Yves

Secrétaire(s) de la séance: Linda BEAUCHAMP

Séance ouverte à 19h35.

*Membres civils invités du CCAS et présents :*

Mme Boyer, Mrs Deliveyne, Moncomble, Corniquet

### B) Dissolution du CCAS

Monsieur le maire explique que le CCAS n'est plus obligatoire dans les petites communes. D'autre part, il est nécessaire pour les personnes civiles d'appartenir à une association dite caritative. Monsieur le maire fait le compte rendu de ce que le CCAS possède.

- \* 12ha 21 a pour les terres
- \* 13 000 € environ pour le budget.

Il n'est pas nécessaire de passer par le notaire pour que la commune soit détentrice des terres. Une discussion s'ensuit.

La délibération est à prendre au plus vite sur les conseils de la perception afin d'intégrer le budget du CCAS dans celui de la commune.

Faute de quorum atteint : le conseil municipal sera re-convoqué pour le lundi 03 décembre 2018.

C) L'assemblée discute des travaux effectués dans la commune pour l'arrivée de la fibre.